



**Independent
Prisoner Complaint
Investigations**

**Vous n'êtes
pas satisfait de
la manière dont
la prison a traité
votre plainte ?**

**Les enquêtes
indépendantes
sur les plaintes
des prisonniers
(IPCI) peuvent
vous aider.**

**Enquêter de manière
indépendante sur les
plaintes pour vous**

Le saviez-vous ?

- Chaque année, des milliers de prisonniers contactent l'IPCI pour obtenir de l'aide concernant leurs plaintes.
- Nous enquêtons sur ces plaintes et formulons des recommandations aux établissements pénitentiaires.
- Nous donnons suite à plus d'un quart des plaintes que nous recevons, et à près de la moitié des plaintes concernant des biens immobiliers.
- Nous pouvons également jouer le rôle de médiateur, le cas échéant, pour aider à résoudre les litiges relatifs aux plaintes.
- Si nous sommes d'accord avec vous, vous pourriez obtenir des excuses de la part de la prison, une indemnisation pour vos biens perdus ou endommagés, ou une modification du mode de fonctionnement de la prison.

**Enquêter de manière indépendante
sur les plaintes pour vous**

À propos de l'IPCI

- L'IPCI est totalement indépendant. Nous ne travaillons pas pour l'administration pénitentiaire ou le HMPPS.
- L'IPCI est couvert par la règle 39, ce qui signifie que les lettres que vous nous adressez ne seront pas lues par la prison.
- Si vous vous plaignez auprès de nous, cela ne sera pas utilisé contre vous, vous n'aurez pas d'ennuis.
- Nous vous ferons savoir si nous pouvons examiner votre plainte dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception.
- Nous pouvons également ouvrir une enquête si la prison ne répond pas à votre plainte dans un délai de 6 semaines.

L'IPCI fait partie du médiateur des prisons et de la probation (OPP).

De quoi puis-je me plaindre ?

Vous pouvez vous plaindre à l'IPCI de toutes sortes de problèmes dans les prisons :

- ✓ Les biens perdus, volés ou endommagés.
- ✓ Si vous estimatez que la procédure correcte n'a pas été suivie pour les décisions et les IEP.
- ✓ Brimades, intimidation ou harcèlement par des membres du personnel.
- ✓ Si vous n'êtes pas satisfait des conditions de détention ou du régime pénitentiaire.
- ✓ Licenciement abusif ou perte de salaire.
- ✓ Usage abusif de la force par le personnel.

En règle générale, nous ne pouvons pas enquêter si plus de trois mois se sont écoulés depuis que l'établissement pénitentiaire vous a donné sa réponse finale à votre plainte initiale.

Si nous ne pouvons pas examiner votre plainte, nous pourrons peut-être vous orienter vers quelqu'un qui pourra vous aider.

Comment se plaindre

- ✓ Assurez-vous d'abord d'avoir suivi l'ensemble de la procédure de plainte dans votre prison.
- ✓ Remplissez le formulaire de l'IPCI en expliquant pourquoi vous n'êtes pas satisfait de la réponse de la prison.
- ✓ Envoyez-nous le formulaire IPCI et des copies de vos formulaires COMP et de vos réponses.

Nous avons traduit ces informations en plusieurs langues. Si vous ne trouvez pas de dépliant dans votre langue, veuillez nous contacter.

Où envoyer votre plainte

**IPCI, Third Floor,
10 South Colonnade,
London, E14 4PU**

L'envoi d'une lettre à l'IPCI est gratuit. Les frais de port sont à la charge de la prison.

N'envoyez pas de documents originaux, car nous ne pouvons pas vous les renvoyer.

